



Passer son permis à l'étranger (Prague)

Par **Nina57500**, le **30/08/2018** à **01:52**

Bonjour,

Étant inscrite dans une auto-école, j'ai malheureusement échoué 2 fois au test du code de la route. Mon amie m'a dit que de le passer à Prague était plus simple et bien plus rapide. Elle m'affirme qu'il n'y a pas besoin de prouver que l'on vit la-haut. Qu'en étant ressortissante européenne je peux passer mon permis à Prague. Il ne me restera plus qu'à le changer en France pour un permis français et non européen.

J'aimerais savoir si ce qu'elle me dit est exact ou non ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **30/08/2018** à **12:15**

Bonjour

Cela est possible, mais saurez vous mieux conduire ?
Attention il y a beaucoup d'arnaques dans ce domaine.

Par **Tisuisse**, le **30/08/2018** à **13:35**

Bonjour,

Contrairement aux affirmations de votre amie, lors du changement de votre permis passé à Prague (République Tchèque) l'Administration pourra vérifier si vous étiez bien dans ce pays depuis au moins 6 mois dans l'année de votre permis (365 jours). Pour ce faire, les fichiers nationaux (sécurité Sociale, impôts, assurances, mutuelles, banques, fournisseurs d'accès internet, téléphones portables, etc.) pourront être consultés et, si c'est le cas, votre permis sera échangé sans problème. Dans le cas contraire, votre permis ne sera pas échangé avec les conséquences administratives pour vous, en particulier sur le plan de l'assurance (permis non valide = non assurance).

Par **le semaphore**, le **31/08/2018 à 13:12**

Il écrit n'importe quoi l'administrateur

Bonjour tchèque

Vous confondez avec les PC obtenus hors UE

Je vous invite à relire l'Arrêté du 8 février 1999 fixant les conditions de reconnaissance et d'échange des permis de conduire délivrés par les Etats appartenant à l'Union européenne et à l'Espace économique européen.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000392330&dateTexte=20180831>

Si c'est comme en France * , c'est à Prague qu'il faudra démontrer une résidence en Tchéquie pour la demande de Permis

*3° La preuve de sa résidence normale et de son domicile en France. Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire

Par **jodelariege**, le **31/08/2018 à 14:39**

bonjour ; Nina nous dit qu'elle a échoué 2 fois à l'examen du code de la route....en quoi le code de la route est-il différent ? plus facile à Prague qu'en France?

Par **Visiteur**, le **31/08/2018 à 14:44**

Dans certains pays, le permis s'obtient plus aisément il est vrai.

Par **jodelariege**, le **31/08/2018 à 18:36**

même le code?

Par **Visiteur**, le **31/08/2018 à 18:43**

Les 2 .

En Afrique parfois un créneau suffit !

Par **jodelariege**, le **11/03/2019 à 17:03**

bonjour

pour revenir sur le sujet:

le principal problème ne sera t il pas la langue? car si il faut passer le code en tchèque? comment fait on si on ne connaît pas du tout la langue? ainsi que la conduite? dans la pratique il faudrait juste s'inscrire pour passer la conduite, et passer l'examen sans leçons de conduite obligatoires?(et comprendre ce que demande l'examineur...) mais bon sang! pourquoi n'y avons nous pas pensé plus tôt....

en lisant divers articles sur le permis à l'étranger et en Europe je lis souvent qu'il faut résider un tant soit peu sur place....

Par **camilledegroud1**, le **13/08/2019 à 18:16**

Bonjour

Je suis enseignant de la conduite depuis plus de vingt ans, et il ya une dizaine d'années que je subis avec mes collègues de Côte d'Or et d'autres régions, le manque cruel de places d'examens, donc d'inspecteurs . Soyons clair, avant l'Etat recrutait environ 100 inspecteurs par an, pour la bonne raison que le centre de formations des inspecteurs basé à Nevers avait tout juste 100 places pour les y accueillir, maintenant c'est 35 par an économie oblige. C'est bien 300 par an actuellement qu'il faut recruter. Mais il ya un autre phénomène c'est que l'examen durait 20 minutes donc on passait 20 élèves par jour or, avec l'allongement du temps de l'épreuve à 35 minutes, on est tombé à 12 par jour. Donc le compte est le suivant 8 examens de moins par jour et par inspecteur, ce qui fait 40 par semaine pour un examinateur, et ce multiplié autant de fois par le nombre d'inspecteurs.

Bien sûr la méthode d'attribution n'a rien arrangé alors que notre demande est simple il faut équilibrer sur tout la France le nombre d'inspecteurs en fonction des réelles demandes, puisque nous avons 20 élèves. Il faut donc 20 places. Je pense que la solution est effectivement que l'Etat se désengage de cette responsabilité et que le système soit confié à une société privée composée par exemple de gens de la profession, quitte à intervenir dans une région limitrophe pour éviter les copinages.

Par **Lag0**, le **14/08/2019 à 08:17**

Bonjour [CAMILLEDEGROUD1](#)

,

Votre message ne semble pas avoir de rapport avec le sujet de ce fil...